DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 juillet 2022

- ***ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE***

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure.

2. Marché public de services - Désignation d'un auteur de projet pour l'étude et le suivi de la construction d'un dépôt pour le Service Technique – Approbation des conditions, du mode de passation, du montant estimé du marché

Il est demandé au Conseil communal:

- D'approuver le cahier des charges et le montant estimé (119.000,00 € hors TVA ou 143.990,00€ TVAC) du marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'étude et le suivi de la construction d'un dépôt pour le Service Technique"
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable (le Collège choisit les opérateurs économiques qu'il consulte)

3. Marché public de fournitures - Acquisition d'un camion porte conteneur destiné au Service Technique – Approbation des conditions, du mode de passation, du montant estimé

Les services techniques et marchés publics ayant rédigé le cahier des charges destiné à la fourniture d'un camion, il est demandé au Conseil communal :

- D'approuver ledit cahier des charges;
- D'approuver le montant estimé du marché :173.553,72 € HTVA ou 210.000,00 €, 21% TVAC;
- De passer le marché par la procédure ouverte (publication d'un avis de marché auquel tout opérateur économique peut répondre)

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421/743-53 (N° de projet 20220020)

4. Marché public de travaux - PIWACY - Création de liaisons cyclables (Lot 1 : Terrain de football – Zoning BEP – Lot 2 : Rue du Pourrain – Lot 3 : Abris à vélos) – Approbation des conditions, du mode de passation, du montant estimé (Dossier VEG-22-4916)

Le 10 décembre 2020, le Conseil communal a décidé de répondre à l'appel à projet "Communes pilotes Wallonie cyclable"
Le 12 mars 2021, la Commune d'Assesse a été informée de sa sélection.
Les tracés et investissements proposés ont été arrêtés par le Conseil communal les 9 décembre 2021 et 24 mars 2022.
Le Conseil communal a par ailleurs décidé, le 24 février 2022, de recourir aux services de l'intercommunale INASEP en application de l'exception dite "in house conjoint" et de solliciter une offre à conclure entre la Commune d'Assesse et l'INASEP (offre approuvée par le Collège communal le 14 mars 2022).
Il est demandé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges rédigé par l'INASEP et le montant estimé du marché (440.174,71 €, 21% TVAC).
Le marché sera passé par procédure ouverte (publication d'un avis de marché auquel les opérateurs économiques intéressés peuvent répondre).
Ce marché est divisé en lots:

- Lot 1 : Terrain de football - Zoning BEP (estimé à 312.026,25€ HTVA)
- Lot 2 : Rue du Pourrain (estimé à 35.142,00€ HTVA)
- Lot 3 : Abris à vélos (estimé à 16.612,50€ HTVA)

Le marché devra être attribué au plus tard le 31 décembre 2022.

5. PIC-PIMACI 2022-24 - Approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le dossier du formulaire d'introduction du PIC-PIMACI 2022-24 ayant les investissements et la budgétisation suivants :

1. Volet PIC : « construction d'un nouvel atelier communal » - estimation travaux (essais & frais d'étude inclus) : 2.513.000,00€ HTVA/ 3.040.730,00€ TVAC
2. Volet PIMACI : « trottoir Rue des Fermes de la gare d'Assesse au terrain de foot » et « réfection des cheminements à Courrière » - estimation travaux (essais & frais d'étude inclus) : 195.702,48€ HTVA/ 236.800,00€TVAC;

Objectifs PIMACI:

> Soutenir le développement des aménagements favorisant la mobilité active quotidienne cyclable et piétonne, ainsi que l'intermodalité.

> Intégrer l'étude de la mobilité active sur tous projets d'aménagements voiries et/ou bâtiments.

6. Audit quinquennal 2021 - ORES - Rapport de la Commune d'Assesse - Information

Le Conseil communal prend acte du rapport d'audit quinquennal 2021 d'Ores.
L'audit a pour but d'aider à comprendre la gestion patrimoniale du parc d'éclairage de la commune d'Assesse

7. Mise en souterrain du réseau basse tension suite aux aménagements du coeur du Crupet (PWDR) - Rue Haute - ORES - Approbation

Le 21 mars 2022, le Collège communal a attribué le marché "Aménagement touristique du coeur de Crupet, un des «Plus Beaux Villages de Wallonie» - Rénovation et création d'infrastructures d'espaces publics" à NONET S.A.
Ces travaux impliquent la mise en souterrain du réseau basse tension.
Le Conseil communal prend acte de l'offre transmise par ORES dans ce cadre (52.262,09 € TVAC) et est invité à marquer accord sur la mise en souterrain précitée.

8. Elaboration du projet d'aménagement de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du coeur de Crupet (PWDR) - Rue Haute - ORES - Décision

Il est demandé au Conseil communal de confier à ORES l'élaboration du projet d'aménagement de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du coeur de Crupet.
Le budget global pour la réalisation du projet est estimé provisoirement à 28.500,00 € TVAC.
Dans les 35 jours ouvrables de la réception de la décision du Conseil communal et des informations relatives aux éventuelles modifications de voirie, le projet définitif sera établi.

9. Accord de coopération horizontale non institutionnalisée en matière de géomatique et d'expertise foncière - Coopération entre la Province et les communes autour de la voirie communale - Approbation

La loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics prévoit deux hypothèses dans lesquelles la conclusion de marchés publics, entre pouvoirs adjudicateurs, n'est pas soumise à la réglementation relative aux marchés publics :

- Contrôle analogue ("in house") : art. 30 de la loi
- Coopération horizontale non institutionnalisée (public-public) : art. 31 de la loi

Une collaboration entre la commune et la province en vue d'atteindre un objectif commun d'intérêt public (la garantie des droits et intérêts de tous dans le cadre de l'aménagement du territoire en matière de voirie communale) est proposée autour de 3 axes:

- gestion patrimoniale (mise à disposition d'un fonds d'archives centralisé, organisé et complet sur la voirie communale)
- analyse domaniale (clarification des incertitudes domaniales)
- évaluation de projets domaniaux (sécurité procédurale aux opérations foncières en matière de voirie communale)

10. CPAS - Délibérations adoptées par le conseil de l'action sociale en séance du 21 juin 2022 - Approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les décisions suivantes adoptées par le Conseil de l'action sociale:

- La désignation d'un suppléant au sein de la commission locale pour l'énergie
- la modification du cadre statutaire sous réserve de l'approbation des comités de concertation commune-cpas et avec les organisations syndicales

Seule une violation de la loi un une lésion de l'intérêt général permettrait au Conseil communal de refuser d'approuver lesdites décisions.

11. Modification budgétaire 2 - Année 2022 - Tutelle - Information

Le Conseil communal prend acte de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux relatif à la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2022 de la Commune d'Assesse.

12. Taxe communale sur l'exploitation des loges foraines - Règlement du 02 juin 2022 - Tutelle - Information

La tutelle a approuvé le règlement taxe sur l'exploitation des loges foraines en date du 05 juillet 2022.

13. Règlement-redevance relatif à la participation aux frais d'entrée à la piscine lors des cours de natation dans le cadre scolaire - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'adopter un nouveau règlement-redevance relatif à la participation aux frais d'entrée à la piscine lors des cours de natation dans le cadre scolaire, afin d'augmenter la redevance de 1,50€ à 1,60€, les tarifs de la piscine ayant augmenté.

14. Règlement de télétravail - Approbation

Selon le projet de règlement, les travailleurs dont l'emploi le permet peuvent télétravailler maximum 2 jours par semaine (télétravail structurel). 20 jours par an de télétravail occasionnel sont également autorisés.
Le règlement ne prévoit pas d'indemnité. Il est toutefois proposé au Conseil communal de décider de prévoir une indemnité de 20€/mois/télétravailleur lorsque le télétravail est organisé en dehors du règlement proposé (en d'autres termes, lorsqu'il est imposé par l'employeur ou une instance supérieure en raison d'une pandémie,...).

15. Actualisation du règlement général de police administrative - Evénements festifs et sportifs - Décision

Le Collège invite le Conseil à modifier le règlement administratif de police afin qu'il soit conforme à celui d'Andenne, révisé par le Conseil en séance du 28 mars 2022 et portant sur les articles 26, 27 et 40 bis concernant les mesures spécifiques aux évènements festifs et sportifs ainsi que sur l'utilisation du protoxyde d'azote.

16. IGRETEC - Désignation de deux représentants au sein de l'intercommunale - Décision

Le Conseil est invité à désigner 2 représentants communaux au sein de l'intercommunale IGRETEC:

- un en remplacement de monsieur Paul-Bernard LESUISSE, désigné deux fois
- un en remplacement de monsieur Julien DELFOSSE, conseiller démissionnaire

17. Mise en vente de l'ancienne maison communale - Offre d'achat - Décision

Le Conseil communal a décidé de vendre par agence immobilière l'ancienne maison communale et l'agence Condrogest a été désignée au terme de la procédure de marché public.
L'agence a diffusé l'annonce dès le 21 juin 2022.
Une offre a été rendue et acceptée par le Collège communal, sous réserve du consentement du Conseil communal, seul organe compétent en la matière (cfr circulaire 23 juillet 2016 relative aux opérations immobilières).
Il est par conséquent demandé au Conseil communal d'accepter l'offre remise.

18. PERMIS UNIQUE SOTRAPLANT (réf. : 752.4-03.21) - Introduction d'un recours contre la décision de refus du permis unique - Avis à solliciter - Information

Le 23 mai 2022, le Collège a décidé de refuser le permis unique à la S.A. SOTRAPLANT pour construire et exploiter une centrale d'enrobage.
Le Conseil communal prend acte de l'introduction d'un recours contre la décision du Collège et est invité à transmettre son avis au Fonctionnaire technique du SPW.

19. Bail à ferme - Demande de renonciation - Lieu dit "Sèche-Fosse" à Maillen, lots 4 et de 7 à 15, section A n°376 - Information

Le Conseil communal prend acte de la décision du locataire de renoncer au 1er janvier 2023 à la location de terrains communaux, sis au lieu dit "Sèche-Fosse" à Maillen, lots 4 et de 7 à 15, dont les coordonnées cadastrales sont les suivantes: section a n°376.
Il est proposé d'attendre l'avis du GAL - de permettre d'ouvrir le débat pour la suite de l'affectation, pour une alimentation durable peut-être, avant décision quant à la remise en location.

20. Fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse - Compte 2021 - Réformation

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2021 de la fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse tel que repris ci-après :

Recettes totales	**32.283,59 €**
Dépenses totales	**15.344,69 €**
Résultat comptable	**16.938,90 €**

21. Fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse - Modification budgétaire 2022

Suite à la réunion du 7 juin 2022 avec les membres du conseil de fabrique d'église Saint-Martin d'Assesse relative à la planification des travaux extraordinaires, il est proposé la MB suivante :

- ANNULATION de la dépense de 4000 euros pour les chaises
- ANNULATION de la dépense des vitraux avec ANNULATION de la dotation communale et du subside de 7500 euros

- INSCRIPTION d'une dépense pour le remplacement des corniches pour 33.710,60 euros avec financement communal de 33.710,60 euros
- INSCRIPTION d'une dépense pour la déshumidification de l'avant de la façade extérieure de l'église pour 59.713,50 euros avec un financement communal de 59.713,50 euros

La dotation communale passe donc de 26.500 euros à 93.424,10 euros.

22. Enseignement - Pôle territorial de Ciney - Convention de coopération - Approbation

Le 17 mai 2021, le Collège communal a pris acte du courriel émanant du CECP indiquant que l'un des objectifs majeurs du Pacte pour un Enseignement d'excellence consiste à rendre l'école plus inclusive et que, pour ce faire, la Fédération Wallonie-Bruxelles allait, dès septembre 2021, mettre en oeuvre une importante réforme en créant des pôles territoriaux.
Comme l'indique la circulaire ministérielle 7873, les pôles territoriaux sont des structures attachées à une école d'enseignement spécialisé et composées d'équipes pluridisciplinaires (enseignants, éducateurs, logopèdes, kinésithérapeutes, …) dont la mission sera d'accompagner les équipes éducatives dans la mise en place des aménagements raisonnables et aider les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.
Concernant la zone 6 de Namur, qui concerne Assesse, l'enseignement officiel organise deux pôles territoriaux afin d'assurer une proximité maximale avec les établissements d'enseignement ordinaire :
- un pôle organisé par la Ville de Ciney dont le siège sera l'Ecole « Les Forges », située 28C Quai de l'Industrie à 5590 Ciney,
- un pôle organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Le Collège a alors décidé de communiquer son intention d'adhérer au pôle de Ciney.
Il est demandé au Conseil communal d'approuver la convention de coopération entre le Pouvoir Organisateur (PO) d'Assesse et le Pôle territorial de Ciney.

23. Régie des Sports d'Assesse - Convention d'avance de trésorerie - Approbation

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un site sportif à Courrière il apparaît que les besoins de trésorerie de la RCA pour les paiements des factures ne seront pas suffisants.
Ils pourraient être couverts de façon générale par des avances de trésorerie octroyées par la Commune, à condition de créer une convention d'avance de trésorerie.
Il est demandé au Conseil de prendre acte de cette demande et de valider la convention en question.

24. Service Tourisme-Culture : Sentiers d'Art - Convention d'implantation d'une oeuvre sur terrain privé - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention d'implantation, sur terrain privé et pour une durée définie, de l'œuvre de Landart appelée "MANO".
Cette œuvre est créée par un artiste espagnol, M. Mario Boccolini, dans le cadre du projet "Sentiers d'Arts" de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.
Plus d'informations sur ce projet touristico-culturel via le site https://sentiersdart.be/

25. Environnement - Subvention BiodiverCité 2022 - Convention avec la Fabrique d'Eglise de Maillen/Ivoy - Approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le projet de convention entre la Fabrique d'Eglise de Maillen/Ivoy et la commune d'Assesse visant la mise à disposition d'un terrain en vue de la réalisation d'un projet "BiodiverCité", à savoir la fiche projet n°4 visant l'installation d'un nichoir dans le clocher de l'église de Maillen

26. Environnement - Contrat de Rivière Haute-Meuse - Protocole d'accord 2023 - 2025 - Décision

Le protocole d'accord entre le Contrat de Rivière Haute Meuse et la commune d'Assesse arrive à son terme.
Il est demandé au Conseil communal de le renouveler et de valider les actions proposées par le Collège.

27. Rapport administratif 2021 - Information

Le Conseil communal prend acte du rapport administratif 2021

28. PST 2019-2024 - Evaluation - Mise à jour - Information

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit, en son article L1123-27, que le programme stratégique transversal (PST) est soumis à une évaluation par le Collège communal au minimum à mi-législature.
Le Conseil communal prend acte de l'évaluation réalisée et des mises à jour qui ont été effectuées.